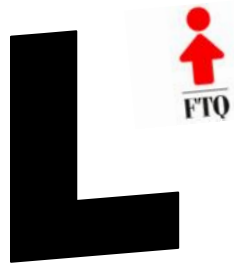


Novembre 2007



# l info 578

(syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau)

Huitième édition

## LISTE D'ANCIENNETÉ

La liste d'ancienneté calculée au 30 juin 2007 est enfin prête malgré un mois de retard de la part de la Commission scolaire et ce, en violation de l'article 8-1.00 de la convention collective. Par conséquent, nous avons déposé un grief à ce sujet. Cette nouvelle liste d'ancienneté doit être affichée dans chaque lieu de travail. Toute personne salariée travaillant à la Commission scolaire doit être inscrite sur cette liste. Il est donc d'une extrême importance de vérifier si les informations qui y apparaissent sont exactes. Même le temps travaillé comme personne salariée temporaire doit être comptabilisé pour votre ancienneté. Il est à noter que cette liste d'ancienneté deviendra officielle dans 45 jours. Toutefois, si vous constatez une erreur dans le calcul de votre ancienneté, vous pouvez demander une révision en invoquant les motifs qui vous laissent croire que le calcul est inexact. Votre demande doit être faite le plus tôt possible, afin que la Commission réponde avant le 15 décembre 2007 de façon à pouvoir déposer un grief au plus tard à cette même date. Cette demande de révision doit être adressée à Madame Louise Forcier, coordonnatrice au Service des Ressources humaines. Il est important de garder une preuve de confirmation de votre envoi, soit celle du télécopieur si vous vous présentez à la Commission scolaire ou par une deuxième copie estampillée avec la date et le logo de la Commission scolaire faisant preuve de réception. Il est tout aussi important de nous transmettre une copie de votre demande afin de la joindre à votre dossier. Une lettre type est mise à votre disposition à l'adresse suivante [www.sepb.qc.ca](http://www.sepb.qc.ca) (allez sur nos sections locales et cliquez sur section locale 578).

### Courrier recommandé

Le \_\_\_\_\_  
Commission scolaire Marie-Victorin  
Service des Ressources humaines  
a/s de Madame Louise Forcier  
13 rue Saint-Laurent Est  
Longueuil (Québec)  
J4H 4B7

### Objet : Demande de révision de mon ancienneté.

Madame,

Suite à l'affichage de la liste d'ancienneté calculée au 30 juin 2007, je vous demande, par la présente, une révision du calcul de mon ancienneté pour les années durant lesquelles j'ai travaillé et j'apprécierais recevoir des précisions. Cette demande est motivée par (vous devez indiquer les motifs) :

---

---

---

Nom :  
Adresse :  
Numéro de matricule :  
Téléphone :

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

\_\_\_\_\_  
Signature

c.c. Gisèle Dupuis, Présidente, SEPB 578, 1500 boul. Curé-Poirier Est, Longueuil (Québec) J4J 5L6



SEPB 578, 1500 Curé-Poirier Est (école Gentilly Boisé des Lutins), Longueuil,  
tél : (450) 647-5884, Fax (450) 647-5099 [sepbmarie-victorin@qc.aira.com](mailto:sepbmarie-victorin@qc.aira.com)



**GAGNANTE DU  
CONCOURS DE  
DESSIN EN SERVICE  
DE GARDE**



En mai dernier, le comité des services de garde en milieu scolaire du Conseil National du Soutien Scolaire (CNSS) lançait un concours de dessin à l'intention des enfants usagers des services de garde. Quatre commissions scolaires participaient à ce concours. Trois prix étaient offerts et un dessin devait être choisi comme logo officiel du comité. La personne gagnante est de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys; la deuxième, de la Commission scolaire New Frontiers et la troisième de la commission scolaire Marie-Victorin. Les personnes gagnantes se sont méritées un certificat-cadeau de la librairie Renaud-Bray d'une valeur de 25\$, de 15\$ et de 10\$,. Les participants ont été nombreux et l'implication des éducatrices-eurs a contribué à la réussite de l'événement.

Bravo à tous !

*Jean-François Labonté*

# ÉCONOMISEZ PLUS D'IMPÔTS



## Des économies d'impôt exceptionnelles

Le REER du Fonds de solidarité FTQ est doublement avantageux pour les raisons suivantes :

### Première économie d'impôt

En achetant des actions du Fonds, le montant investi réduit directement de 30 % votre impôt à payer en vous donnant droit à :

- un crédit d'impôt de 15 % du Québec;
- un crédit d'impôt de 15 % du gouvernement fédéral.

Le montant maximal admissible au crédit d'impôt que vous pouvez investir dans le Fonds annuellement est de 5 000 \$. Ceci représente donc un crédit d'impôt maximal de 1 500 \$ par année (750 \$ = 15 % du Québec + 750 \$ = 15 % du fédéral).

### Seconde économie d'impôt

En enregistrant vos actions dans le REER du Fonds, vous obtenez aussi la déduction d'impôt habituelle consentie à tous les détenteurs d'un REER par les deux paliers de gouvernement. Cette économie d'impôt peut varier de 29,4 % à 48,2 % selon votre taux d'imposition. Par exemple, avec un revenu imposable de 31 000 \$, vous aurez droit à une déduction d'impôt d'environ 40 % sur le montant investi.

## LA RETENUE SUR LE SALAIRE

La retenue sur le salaire vous permet de souscrire un montant fixe par paie. C'est le mode idéal d'épargne-retraite!

- Vous adhérez quand vous voulez.
- Vous modifiez le montant de votre retenue quand vous le désirez.
- Votre contribution cesse si vous n'avez plus de paie.
- Vous pouvez bénéficier de vos économies d'impôt sur chaque paie.

### Des crédits d'impôt immédiats!

- Grâce à l'allégement fiscal, vous pouvez récupérer vos économies d'impôt sur chaque paie, plutôt qu'en un seul versement au moment de remplir vos déclarations de revenus. Votre salaire net ne diminuera que légèrement, et vous aurez en fin d'année la satisfaction d'avoir mis de l'argent de côté pour votre retraite.

*Pour de plus amples informations, demandez Lise Audet (450) 647-5884*

## LE 3 NOVEMBRE COLLOQUE MONTÉRIGIEN

### DE L'ASSOCIATION DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE DU QUÉBEC (ASGEMSQ)

C'est avec fierté que pour une 3ème année consécutive, le SEP-B-Québec participe en tant que membre à ce colloque de l'ASGEMSQ. Nous serons présents lors de cette journée au salon des exposants à la cafétéria du Collège Édouard-Montpetit, bienvenue à toutes les personnes inscrites!

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**6 novembre 2007**

**19 H 30**

**École Secondaire**

**André-Laurendeau à l'Auditorium**

**7450 boulevard Cousineau**

**Saint-Hubert**

## VOUS VOULEZ ÉCRIRE UN ARTICLE DANS VOTRE JOURNAL "LE MILITANT" ?

Faites parvenir vos articles à Jean-François Labonté à l'adresse courriel suivante :

*jeanfrancoislabonte@hotmail.com*

**L'équipe de  
L'info 578 :**

**Jean-François Labonté, Gisèle Dupuis, Michèle Lanoix et Lise Audet**

**[www.sepb.qc.ca](http://www.sepb.qc.ca)**